

Aide pour l'accès au dispositif de soutien psychologique (Information 21 - communication Nexem)

1. Faites un clic droit sur le lien, choisissez « Ouvrir le lien hypertexte »

Enregistrement automatique cellule-psychologique - Lecture seule Philippe CHARRET

Fichier Accueil Insertion Conception Mise en page Références Publipostage Révision Affichage

Couper Copier Options de collage Modifier le lien hypertexte Ouvrir le lien hypertexte Copier le lien hypertexte Supprimer le lien hypertexte Ajuster les traits de la liste... Continuer la numérotation Définir la valeur de numérotation... Police... Paragraphe... Recherche intelligente Nouveau commentaire

Dans quelles conditions et comment les salariés bénéficient ?

1. CCN du 15 mars 1966

A. Quels salariés peuvent en bénéficier ?

Ceux qui travaillent dans une association qui relève d du 15 mars 1966 (CCN 66) qui recourent à un organisme recommandé par la CCN 66 (groupe APICIL, AG2R le groupe VYV, Humanis, Malakoff Médéric).

B. Comment les salariés peuvent-ils accéder à ce service ?

- Cliquez sur le lien suivant : <http://www.cnptp66.fr/votre-catalogue-de-prestations/> sur le site de la CNPTB 66
- Puis, cliquez sur la rubrique « pour accéder à ces prestations comprenant le soutien psychologique »
- Sélectionnez l'assureur de votre association (cliquez sur l'assureur recommandé sur la page ouverte)
- Rendez-vous sur la proposition de prestation suivante :

Soutien psychologique
Description de la prestation

Page 1 sur 2 329 mots

2. Sur la page CNPTP « votre catalogue de prestations », faites défiler la page jusqu'à la partie « Pour accéder à vos prestations... » choisissez « AG2R LA MONDIALE »

Votre catalogue de prestations

https://www.cnptp66.fr/votre-catalogue-de-prestations/

DEBUTER AVEC FIREFOX APLB.FR GED - APLB SIEGE 6.1 CS Nexem PE - RD ... IGAS - Démarche de c... Nexem - Employeurs, ... France Info DIRECT

CNPTP JE SUIS SALARIÉ EMPLOYEUR

Pour accéder à vos prestations...

- Sélectionnez votre assureur en prévoyance (cliquez sur le logo)
- Munissez-vous de votre numéro de Siret (sur votre bulletin de salaire)
- Renseignez votre numéro de convention collective (IDCC) : 0413

Pour toute question complémentaire,
contact : cn66-demande@branche-hds.fr

GROUPES APICIL

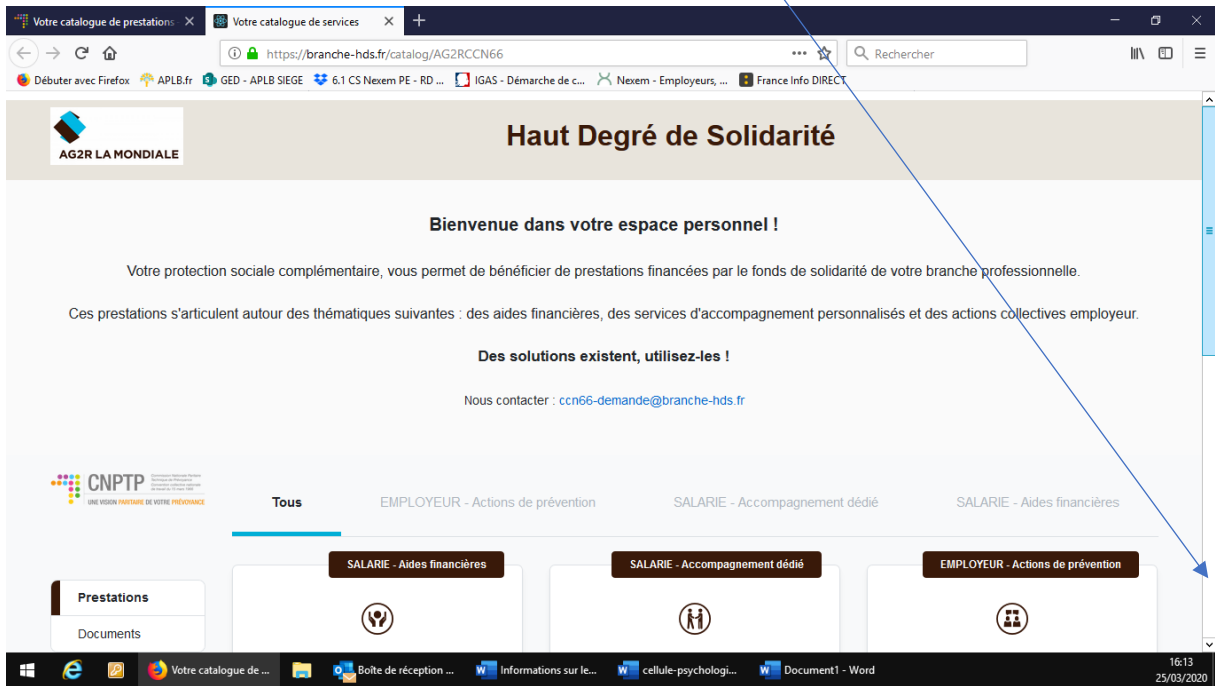
AG2R LA MONDIALE

Chorum

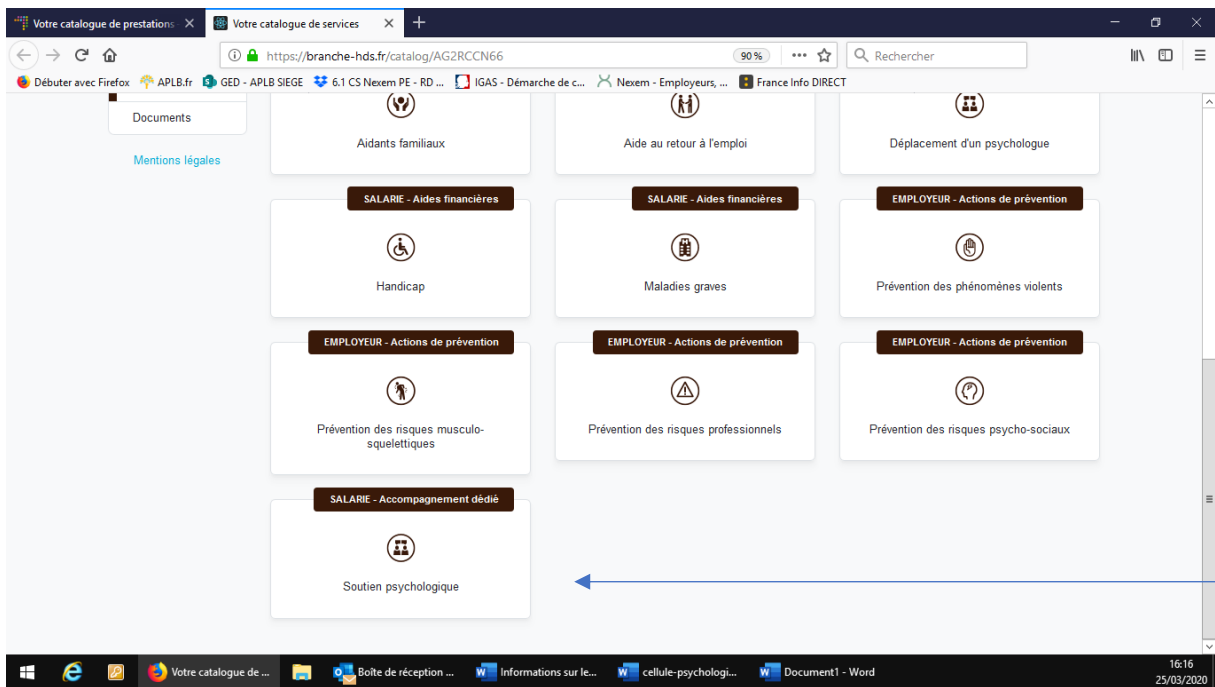
Votre catalogue de ... Boîte de réception ... Informations sur le... cellule-psychologi... Document1 - Word

16:10 25/03/2020

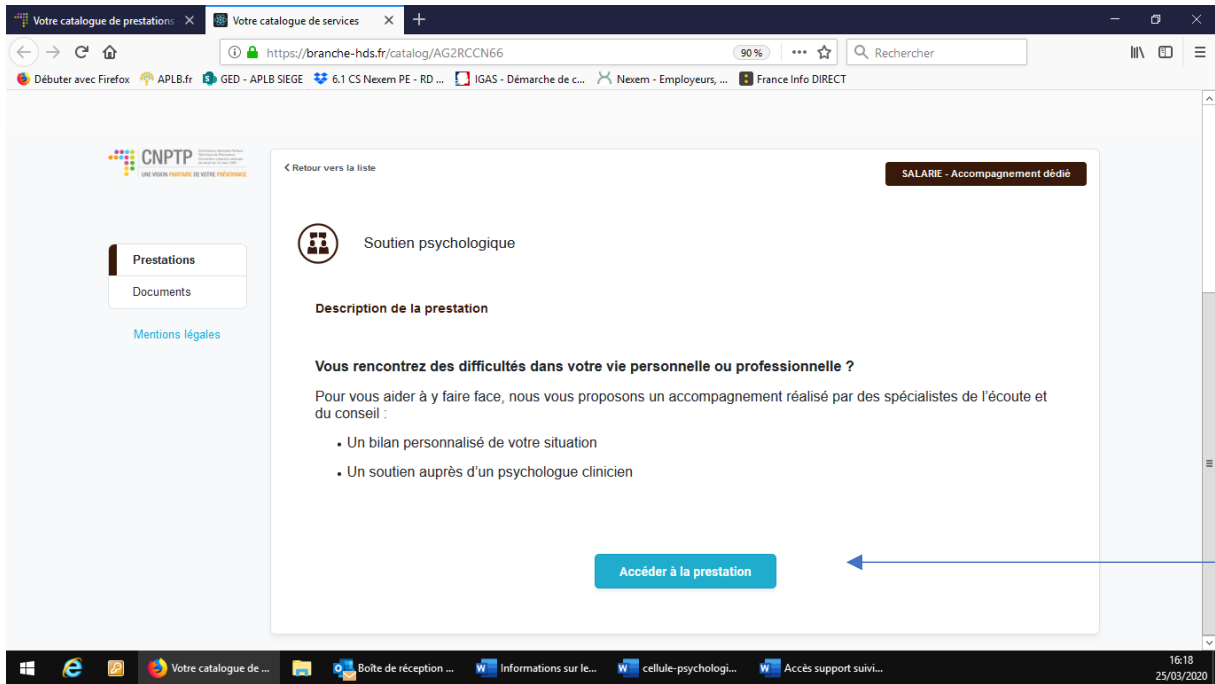
3. Sur la page ci-dessous, faites défiler jusqu'en bas



4. Et choisissez « Soutien psychologique »



5. Vous accédez à la page suivante et devez choisir « Accéder à la prestation » :



6. Créez votre propre compte et renseignez les éléments demandés (certaines informations comme le N° SIRET sont accessibles sur votre feuille de paye)

